

« EPU Ophtalmologie Equine »

Prise en charge des traumatismes du globe oculaire chez le cheval

24 janvier 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: Prénom :

Date de naissance: /_/ /_/ / 19/_/ / Lieu de naissance :

Adresse:

.....

Code Postal : /_/ /_/ / Ville :

Tél : Fax :

Portable : (obligatoire)

E-Mail : (obligatoire)

QUALITE

HOMME

FEMME

NATIONALITE

France

Union européenne

Hors Union européenne

ACTIVITE avant l'entrée en stage

Profession libérale

Salarié

Etudiant

Demandeur d'emploi

Autre (préciser)

COÛT DE LA FORMATION :

Coût global de la formation, non assujetti à la T.V.A. (article 261-4-4° du CGI) :

400 € tarif normal

300 € Diplômés du DE ou CES Ophtalmologie *

**Fournir un justificatif*

Cette somme est affectée aux coûts pédagogiques :

- Charges de structures, de fonctionnement et d'équipement
- Charges d'exécution des conventions et rémunérations des intervenants

MODALITES DE PAIEMENT

Le stagiaire s'engage à s'acquitter des frais de formation par chèque joint au présent bulletin et libellé au nom de : **Régie Formation Continue ENVA**.

IMPORTANT : si les frais sont pris en charge par un organisme payeur, en préciser **obligatoirement** le nom et les coordonnées :

Pour les virements :

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	94000	00001002109	44

Domiciliation
TPCRETEIL

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1940	0000	0010	0210	944
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte :

RR FORMATION CONTINUE ENVA

DISPOSITIONS GENERALES DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Nature et caractéristiques de la présente action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation, de promotion, de prévention, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement de connaissances prévue par l'article de référence.

Organisation de la présente formation

L'établissement fournit les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement nécessaires au bon déroulement de l'action présente.

Copyright

Les documents de toute nature, distribués au cours de la formation, sont la propriété exclusive de l'organisme de formation et sont destinés uniquement à une utilisation personnelle de la part du stagiaire pendant la durée de sa formation. Toute diffusion ou utilisation à d'autres fins de ces documents sont interdites et rentrent dans le domaine d'application de la loi sur le copyright.

Protection sociale et risques d'accidents

L'organisme de formation déclare, en ce qui le concerne, être couvert par un contrat de responsabilité civile professionnelle au regard des conséquences d'accidents, causés par le fait du stagiaire ou à l'occasion de sa présence, qui surviendrait à l'Ecole chez le maître de stage.

Résiliation

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'un nombre insuffisant de stagiaires. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Dédit ou abandon

En cas de dédit du stagiaire à moins de 15 jours francs avant le début de l'action de formation, ou abandon en cours de formation, il sera appliqué une retenue forfaitaire de 30% sur le coût total, conformément aux dispositions de l'article L. 920-9.

N° d'agrément d'organisme de formation : 1194 P 002694

N° SIRET : 199 406 083 000 14

Fait à _____, le _____

Signature :

Ce document, dûment signé, est à retourner à :
E.N.V.A. - Bureau de la Formation Continue
7, avenue du Général de Gaulle - 94704 MAISONS-ALFORT Cedex
☎ 01.43.96.70.38 ✉ formationcontinue@vet-alfort.fr